



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-89

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR L'INFORMATISATION DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DES DEUX RIVES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN) M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI) Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D7-5-1-89

**OBJET :DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

**AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR L'INFORMATISATION
DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE DES DEUX RIVES**

La Communauté de Communes des Deux Rives a pris la compétence de la lecture publique en 2022 (arrêté interpréfectoral du 16 mars 2022) et gère le réseau de Lecture Publique dans 11 points de lecture, bibliothèques et médiathèques sur le territoire des Deux Rives : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Lamagistère, Malause, Merles, Pommevic et Valence d'Agen.

La gestion des fonds documentaires et du prêt nécessite une mise en réseau de ces établissements. Le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne accompagne financièrement les intercommunalités pour informatiser les réseaux de lecture dans le cadre du schéma départemental de lecture publique 2020/2024.

Le budget prévisionnel d'acquisition de matériel informatique est estimé à 9 673,50 € HT.

La Communauté de Communes des Deux Rives sollicite l'aide à l'informatisation des 11 lieux de lecture publique par le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne dans le cadre du schéma départemental de lecture publique 2020/2024.

Le Président propose donc :

- de l'autoriser à solliciter l'aide à l'informatisation des 11 lieux de lecture publique par le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne dans le cadre du schéma départemental de lecture publique 2020/2024.
- de l'autoriser ou son représentant à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention et à signer tout acte s'y référant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser Le Président à solliciter l'aide à l'informatisation des 11 lieux de lecture publique par le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne dans le cadre du schéma départemental de lecture publique 2020/2024.
- d'autoriser Le Président ou son représentant à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention et à signer tout acte s'y référant.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 11 JUIL. 2023

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 11 JUIL. 2023

AR Préfecture

DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D7_5_1_89-DE

Numéro d'acte : 2023D7_5_1_89

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)

Fichier acte : 2023D7-5-1-89 DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 10:53:08

Date de réception de l'AR : 11/07/2023 10:53:32